

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2023

1. Bilan consolidé	2
2. Compte de résultat consolidé	3
3. Tableau des flux de trésorerie	4
4. Variation des Fonds Propres	5
Annexe	6

Valeurs exprimées en euros.

Confédération Française Démocratique du Travail

Confédération française démocratique du travail

CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PKF ARSILON Commissariat aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 7 905 826
811 599 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Confédération française démocratique du travail CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Membres du Conseil National du syndicat CFDT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du syndicat CFDT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- ▶ La note 6.3.4 de l'annexe des comptes consolidés expose les principes et les méthodes comptables utilisés pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.
- ▶ Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans les notes 6.3.9 et 7.10 de l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du bureau national.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 22 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

PKF ARSILON Commissariat aux comptes



Francis Chartier

ERNST & YOUNG Audit



Denis Thibon

1. Bilan consolidé

Actif

Montants en €	Note n°	2022	2023
Immobilisations incorporelles		7 655 474	7 021 372
Immobilisations corporelles		55 669 516	60 073 473
Immobilisations financières		264 179 820	260 281 227
Total actif Immobilisé		327 504 810	327 376 072
Stocks et en-cours		501 314	617 237
Créances clients et comptes rattachés		221 620	2 403 678
Autres créances et comptes de régularisation		15 677 952	16 782 234
Disponibilités et VMP		34 059 119	30 918 711
Total actif circulant		50 460 005	50 721 860
Total actif		377 964 815	378 097 932

Passif

Montants en €	2022	2023
Réserves	332 983 084	325 194 108
Résultat de l'exercice	(7 788 973)	(5 887 509)
Fonds propres	325 194 111	319 306 599
Fonds dédiés	354 693	331 272
Provisions	6 799 886	8 885 839
Emprunts et dettes financières	2 572 204	370 431
Dettes fournisseurs	2 996 858	4 722 012
Autres dettes et comptes de régularisation	40 047 063	44 481 779
Total des dettes	45 616 125	49 574 222
Total passif	377 964 815	378 097 932

2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat

Montants en €	2022	2023
Chiffre d'affaires	32 568 193	33 664 728
Autres produits d'exploitation	32 728 516	32 087 751
Engagements à réaliser	235 239	164 952
Cotisations		
Subventions contributions		
Autres produits d'exploitation		
Report ressources non utilisées		
Total des produits d'exploitation	65 531 948	65 917 431
Achats consommés MP et marchandises	(2 723 862)	(3 080 822)
Charges externes	(20 989 646)	(25 630 705)
Charges de personnel	(19 996 770)	(21 140 545)
Impôts et taxes	(2 270 803)	(2 643 470)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(6 970 814)	(9 500 946)
Autres charges d'exploitation	(17 793 793)	(18 546 557)
Compte de liaison d'exploitation	-	(2 623)
Engagements à réaliser	(180 777)	(141 531)
Report ressources non utilisées		
Total charges d'exploitation	(70 926 465)	(80 687 199)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(5 394 515)	(14 769 769)
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(5 394 515)	(14 769 769)
Produits financiers	2 223 216	7 109 742
Charges financières	(7 564 944)	(650 612)
Résultat financier	(5 341 728)	6 459 130
Charges et produits exceptionnels	3 039 140	2 531 632
Impôt sur les résultats	(91 871)	(108 503)
Résultat net des entreprises intégrées	(7 788 974)	(5 887 510)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(7 788 973)	(5 887 509)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net (part du groupe)	(7 788 973)	(5 887 509)

3. Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€	2022	2023
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	(7 788 974)	(5 887 510)
Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	-	-
Dérive de résultat + Résultat de dilution	-	-
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	8 293 547	4 805 645
Plus et moins values de cession	-	-
- Impôts différés	-	-
Variations nettes des intérêts courus	-	(4 538)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	504 573	(1 086 403)
Dividendes reçus des MEE	-	-
Variation des stocks	(122 329)	(115 923)
Variations créances clients et autres débiteurs	(807 572)	(3 242 221)
Variations provisions clients et autres débiteurs	45 480	(44 118)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	3 920 309	6 159 869
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 035 888	2 757 607
Flux net de trésorerie lié à l'activité	3 540 461	1 671 204
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(22 508 782)	(20 470 962)
Cessions, réductions d'immobilisations	20 512 295	17 880 006
Incidences des variations de périmètre s/tréso.	(281 008)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2 277 495)	(2 590 956)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes et acomptes sur dividendes HOL	-	-
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	-	-
Augmentation (réductions) de capital	-	-
Variation des fonds dédiés	(54 462)	(23 421)
Emission/souscription d'emprunt	2 066 677	4 505 185
Remboursements d'emprunts	(1 117 014)	(6 702 449)
Frais d'émission d'emprunts	-	-
Variation des comptes courants	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	895 201	(2 220 685)
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	2 158 167	(3 140 437)

4. Variation des Fonds Propres

La charte de la cotisation syndicale qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations sont attribuées à des secteurs distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 7.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

Tableau de variation des fonds propres

Montants en €	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Part du groupe	Intérêts minoritaires	CAPITAUX PROPRES
Situation 2021.12	-	329 161 291	3 821 794	332 983 085	-	- 332 983 085
Affectation Résultat	-	2 933 415	(2 933 415)	-	-	-
Dividendes	-	888 379	(888 379)	-	-	-
Variation de périmètre	-	(2)	-	(2)	-	(2)
Résultat période	-	-	(7 788 973)	(7 788 973)	-	(7 788 973)
Situation 2022.12	-	332 983 084	(7 788 973)	325 194 111	-	- 325 194 111
Affectation Résultat	-	(7 788 973)	7 788 973	-	-	-
Résultat période	-	-	(5 887 509)	(5 887 509)	-	(5 887 509)
Autres mouvements	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Situation 2023.12	-	325 194 108	(5 887 509)	319 306 599	-	- 319 306 599

Sommaire

1. Bilan consolidé	2
2. Compte de résultat consolidé.....	3
3. Tableau des flux de trésorerie	4
4. Variation des Fonds Propres	5
5. Faits majeurs.....	8
5.1. Observations sur les comptes sociaux de la Confédération	8
5.2. Comptes consolidés de la Confédération	8
5.3. Evènements de l'exercice	9
5.4. Liste des entités consolidées	9
6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation.....	11
6.1. Référentiel comptable.....	11
6.2. Modalités de consolidation	11
6.2.1 Méthodes de consolidation	11
6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe	11
6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées	11
6.3. Méthodes et règles d'évaluation.....	11
6.3.1. Application du règlement ANC 2015-05	11
6.3.2. Immobilisations incorporelles.....	12
6.3.2.1. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles	12
6.3.3. Immobilisations corporelles.....	12
6.3.4. Immobilisations financières.....	13
6.3.5. Stocks et travaux en-cours	13
6.3.6. Créances et dettes.....	14
6.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement.....	14
6.3.8. Impôts sur les bénéfiques	14
6.3.9. Provisions pour risques et charges.....	14
6.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilées	14
6.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	15
7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations	16
7.1. Immobilisations incorporelles	16
7.2. Immobilisations corporelles	17
7.3. Immobilisations financières.....	18
7.4. Stocks et en-cours	19
7.5. Ventilation des créances par échéance	19
7.6. Dépréciation de l'actif circulant.....	20
7.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	20
7.8. Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT	20
7.9. Fonds dédiés	21

7.10. Provisions pour risques et charges	21
7.11. Impôts différés	22
7.12. Emprunts et dettes financières	22
7.12.1. Nature et échéance des emprunts et dettes financières.....	22
7.12.2. Variation des emprunts et dettes financières.....	23
7.13. Autres passifs	23
7.14. Engagements hors bilan	24
7.15. Tableau des ressources	25
7.15.1. Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC).....	25
7.15.2. Fait générateur des cotisations.....	25
7.15.3. Contributions publiques de financement.....	25
7.15.4. Contributions volontaires en nature	25
7.16. Charges d'exploitation	26
7.17. Autres produits d'exploitation	27
7.18. Résultat financier	28
7.19. Résultat exceptionnel	28
7.20. Impôts	28
7.21 . Effectif	29
8. Autres informations	30
8.1. Évènements postérieurs à la clôture	30
8.2. Honoraires des Commissaires aux comptes	30
8.3. Dirigeants	30
8.4. Liste des organismes paritaires	30

5. Faits majeurs

5.1. Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les comptes sociaux de la Confédération ont été établis, conformément à l'application du nouveau règlement 2018-06.

5.2. Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération Cfdt a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération Cfdt applique pour ses comptes consolidés 2023 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales (règlement n° 2009-10).

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation); s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

Les comptes consolidés de la Confédération ont été établis, conformément à l'application du nouveau règlement 2020-01.

Les états de synthèse présentent un exercice comparatif conformément au format prescrit par le nouveau règlement.

5.3. Evènements de l'exercice

L'ensemble des activités de la confédération ont repris de manière normale. Cette reprise d'activité se traduit dans les comptes par une augmentation des charges d'exploitation. L'évènement majeur de l'exercice est le changement de Secrétaire Générale avec l'élection de Marylise Léon à la tête de la Confédération.

Concernant les comptes, les événements significatifs de cet exercice sont :

- Le changement de Secrétaire Général a donné lieu à un évènement « Le 21 juin de la CFDT » qui s'est traduit par une charge imputée directement à l'évènement de 586 887 € ;
- La situation des marchés financiers fin 2022 avait obligé l'enregistrement d'une provision pour moins-value latente importante. Sans retrouver le niveau de 2021, l'exercice 2023 a permis de rétablir en partie la situation avec une reprise des provisions pour dépréciation des immobilisations financières (4 074 309 € pour un net de provisions de 3 446 470 €) portant le total des moins-values latentes à 13 177 957 € au 31 décembre 2023 et une reprise de la provision sur les valeurs mobilières de placement (49 351 €) ;
- La mise en production de plusieurs actions de rénovation : la Maison 1 à Bierville et des compléments pour la Maison d'accueil et la Maison 2 (4 055 878 €), le restaurant de l'immeuble Bolivar (2 084 945 €), la salle du BN (88 724 €), la salle du CNC (495 751 €). Enfin, des engagements ont déjà été pris sur la rénovation de l'immeuble Belleville. Au total, l'ensemble se traduit par une augmentation des immobilisations corporelles aussi bien en brut qu'en net. L'impact se verra surtout sur les prochains exercices en année pleine.
- La réforme du passage de l'âge de départ en retraite de 62 à 64 ans a mobilisé la CFDT à tous les niveaux de l'organisation. Outre les dépenses de communication, la Confédération a participé au financement des manifestations parisiennes. Mais c'est surtout, l'indemnisation des journées de grèves dans le cadre de cette mobilisation qui a été très importante. Au total le montant des secours versés représente 6 442 520 € dont 6 259 850 € sur les seules grèves sur les retraites.

5.4. Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Périmètre

	Siège social	N° SIREN	Forme Juridique	2023			2022		
				Méthode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt
AGI	47-49 Avenue Simon Bolivar 75 950 Paris Cedex 19	348 904 839	Association	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
ASSECO	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	389 700 303	Association	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
GIE BELLEVILLE	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	334 993 748	GIE	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
Association BIERVILLE Maison de la CFDT	10 Route des Nations 94 690 Boissy La Rivière	319 073 425	Association	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
CONFEDERATION CFDT	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	784 409 930		Société Mère	100,00%	100,00%	Société Mère	100,00%	100,00%
Domaine de BIERVILLE	10 Route des Nations 94 690 Boissy La Rivière	477 876 130	EURL	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
Espace BELLEVILLE	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	334 772 378	Association	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
SCI FLANDRE JAURES	12 Rue des Dunes 75 019 Paris	398 216 051	SCI	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
INSTITUT BELLEVILLE	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	328 142 237	Association	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
IRIS	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	525 389 813	Association	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
ISEFOJ	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	447 807 066	Association	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
SCI LOIRE JAURES	12 Rue des Dunes 75 019 Paris	395 201 340	SCI	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
GIE CFDT PRESSE	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	334 993 730	GIE	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%
GIE VILLETTE	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	334 993 755	GIE	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Intégration Globale	100,00%	100,00%

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué le 06 mars 2020, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

6.2. Modalités de consolidation

6.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuel ;
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminés dans les comptes consolidés.

6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

6.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants.

6.3.1. Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations, dans un souci de rendement de leur actif à long terme, ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts » sur un espace numérique mis à leur disposition.

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- Sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- Lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- Lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

6.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

6.3.2.1. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

6.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1er janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Terrains	Non amortissable	N/A
Travaux Structure Façade	Linéaire	20 ans
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

6.3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables. Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

6.3.5. Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ». Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

6.3.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

6.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1er janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

6.3.8. Impôts sur les bénéfices

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôts, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

6.3.9. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS). Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour litiges.

6.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est, soit rémunéré par les GIE Belleville et Vilette, soit mis à disposition à la Confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le personnel administratif et technique), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- Les droits tels que définis ;
- Les conditions du départ en retraite ;
- Le facteur d'actualisation ;
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 3 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).
Le taux d'évolution des rémunérations est de 3.8 % observé ces quatre dernières années.

6.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

7.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles					
Montants en €	2022	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2023
Conces.. brevets & licences	26 744 100	1 109 926	-	671 900	28 525 926
Immob.incorporelles en cours	671 900	413 486	-	(671 900)	413 486
Immobilisations incorporelles - brut	27 416 000	1 523 412	-	-	28 939 412
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(19 760 526)	(2 157 514)	-	-	(21 918 040)
Prov.immob. incorp. en cours	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(19 760 526)	(2 157 514)	-	-	(21 918 040)
Conces.. brevets & licences	6 983 574	(1 047 588)	-	671 900	6 607 886
Immob.incorporelles en cours	671 900	413 486	-	(671 900)	413 486
Immobilisations incorporelles - net	7 655 474	(634 102)	-	-	7 021 372

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux progiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La Confédération a développé un logiciel de gestion des adhérents Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

7.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

Montants en €	2022	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2023
Terrains	18 238 848	-	-	86 240	18 325 088
Constructions	106 787 313	4 606 787	-	2 030 010	113 424 110
Install.& mat.indust.	1 182 940	272 507	-	75 906	1 531 353
Autres immob.corporelles	3 950 894	551 975	-	-	4 502 869
Immob.corporelles en cours	5 371 328	2 981 338	-	(2 166 064)	6 186 602
Avces/immob.corporelles	26 093	-	-	(26 093)	-
Immobilisations corporelles - brut	135 557 416	8 412 607	-	(1)	143 970 022
Amort./déprec. terrains	-	-	-	-	-
Amort./déprec. constructions	(75 571 482)	(3 758 005)	-	(1)	(79 329 488)
Amort./déprec. matériels & équip.	(1 012 884)	(63 104)	-	-	(1 075 988)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(3 303 534)	(187 539)	-	-	(3 491 073)
Prov.immob. corp. en cours	-	-	-	-	-
Prov.av.& acpt./immo.corp.	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(79 887 900)	(4 008 648)	-	(1)	(83 896 549)
Terrains	18 238 848	-	-	86 240	18 325 088
Constructions	31 215 831	848 782	-	2 030 009	34 094 622
Install.& mat.indust.	170 056	209 403	-	75 906	455 365
Autres immob.corporelles	647 360	364 436	-	-	1 011 796
Immob.corporelles en cours	5 371 328	2 981 338	-	(2 166 064)	6 186 602
Avces/immob.corporelles	26 093	-	-	(26 093)	-
Immobilisations corporelles - net	55 669 516	4 403 959	-	(2)	60 073 473

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des deux SCI, ainsi que sur l'association Bierville. Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les deux SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux ;
- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courant et agencements. L'augmentation des immobilisations corporelles correspond, pour l'essentiel, à la mise en service le 28 novembre des locaux de Bierville :
 - La Maison 1 pour 3 538 185 € ;
 - Le complément Maison 2 pour 423 448 € ;
 - Le complément Maison d'accueil pour 94 245 € ;

A la mise en service, le 21 septembre 2023 dans l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar du restaurant Bolivar pour 2 084 945 €.

A la mise en service dans le cadre de la rénovation de l'immeuble 4 boulevard de la Villette de :

- La rénovation de la salle BN pour 88 724 € ;
- La rénovation de la salle CN pour 495 751 € ;
- Des en-cours sur les projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 807 412 €, de Bierville-Maison 3-4 pour 1 988 906 € et de Bolivar pour 269 412 € ;

7.3 Immobilisations financières

Immobilisations financières

Montants en €	2022	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2023
Participations financières	37 999	-	-	-	37 999
Créances rattach.particip.	3 036	-	-	(2 970)	66
Autres titres immobilisés	280 006 847	10 490 188	(17 635 488)	-	272 861 547
Prêts	733 939	43 220	(244 518)	2 970	535 611
Dépôts et cautionnements versés	24 335	1 535	-	-	25 870
Immobilisations financières - brut	280 806 156	10 534 943	(17 880 006)	-	273 461 093
Prov.participations financières	-	-	-	-	-
Prov.créances rattach.part.	-	-	-	-	-
Prov.autres titres immob.	(16 606 605)	(627 839)	4 074 309	-	(13 160 135)
Prov.prêts	(19 731)	-	-	-	(19 731)
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(16 626 336)	(627 839)	4 074 309	-	(13 179 866)
Participations financières	37 999	-	-	-	37 999
Créances rattach.particip.	3 036	-	-	(2 970)	66
Autres titres immobilisés	263 400 242	9 862 349	(13 561 179)	-	259 701 412
Prêts	714 208	43 220	(244 518)	2 970	515 880
Dépôts et cautionnements versés	24 335	1 535	-	-	25 870
Immobilisations financières - net	264 179 820	9 907 104	(13 805 697)	-	260 281 227

(1) Le poste "Autres titres immobilisés" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération. Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la Confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur liquidative estimative est établie au 31/12/2023 à 342 643 034 € et à 11 361 228 € (valeur de souscription de contrats FCPR), pour une valeur brute à la clôture de 272 861 547 €, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la Confédération CFDT. Une dépréciation est constatée fin 2023 à hauteur de 13 177 957 €, ramenant la valeur nette de ces titres à 259 683 591 €.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidés	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2022	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2023	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
Autres titres		37 999	0	-	37 999	NC	NC	NC
		37 999	0	0	37 999	0	0	

Les quatre entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, Cisl/Msi) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks					
Montants en €	2022	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2023
Stock mat.premières & fournitures	55 409	(13 402)	-	-	42 007
Stock autres approvis.	10 671	6 580	-	-	17 251
Stock en-cours product.biens	127 829	(127 829)	-	-	-
Stock en-cours product.serv.	-	95 285	-	-	95 285
Stock marchandises	328 737	172 163	-	-	500 900
Stocks - brut	522 646	132 797	-	-	655 443
Prov.stock mat.prem.& fourn.	-	-	(3 037)	-	(3 037)
Prov.stock autres approvis.	-	-	-	-	-
Prov.stock en-crs prod.biens	-	-	-	-	-
Prov.stock en-crs prod.serv.	-	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	(21 332)	-	(15 224)	1 387	(35 169)
Amortissements & Dépréciations	(21 332)	-	(18 261)	1 387	(38 206)
Stock mat.premières & fournitures	55 409	(13 402)	(3 037)	-	38 970
Stock autres approvis.	10 671	6 580	-	-	17 251
Stock en-cours product.biens	127 829	(127 829)	-	-	-
Stock en-cours product.serv.	-	95 285	-	-	95 285
Stock marchandises	307 405	172 163	(15 224)	1 387	465 731
Stocks - net	501 314	132 797	(18 261)	1 387	617 237

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures et des ouvrages destinés au réseau CFDT.

7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Créances clients - échéances						
Montants en €	2022	2023	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Créances clients & cptes rattachés	221 620	2 403 678	2 448 252	2 448 252	-	(44 574)
Total créances clients	221 620	2 403 678	2 448 252	2 448 252	-	(44 574)

Autres créances - échéances

Montants en €	2022	2023	Brut	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Dép.
Avances et acptes versés / commandes	427 733	42 710	42 710	42 710	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	287 390	222 440	222 440	222 440	-	-	-
Créance d'impôt exigible	751	-	-	-	-	-	-
Cptes courants débiteurs	4	1	-	-	-	-	1
Créances sur immo et comptes rattach	1	-	-	-	-	-	-
Autres créances diverses	1	2 957 318	2 958 670	2 958 670	-	-	(1 352)
Autres créances d'exploitation	1 560 471	1 492 707	1 492 707	1 492 707	-	-	-
Divers - Produits à recevoir	12 555 272	11 229 511	11 229 511	11 229 511	-	-	-
Charges constatées d'avances	846 328	837 547	837 547	837 547	-	-	-
Total autres créances	15 677 951	16 782 234	16 783 585	16 783 585	-	-	(1 351)

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 11 150 530 € et des cotisations collectées sur 2023 et à encaisser des syndicats en 2024 pour un montant de 603 351 €.

Les autres créances des deux SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 1 884 013 € lié à des remboursements sur l'exercice 2023 à encaisser sur l'exercice 2024.

7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciation actif circulant

Montants en €	2022	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2023
Prov.créances clts & cpt.ratt.	(90 054)	-	30 377	15 103	(44 574)
Autres créances diverses prov	-	-	13 752	(15 103)	(1 351)
Total dépréciation actif circulant	(90 054)	-	44 129	-	(45 925)

7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 30 918 711 €, proviennent principalement de la Confédération.

7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2023, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent selon le tableau présenté en paragraphe 4.

Le poste « Réserves affectées » correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT.

En effet, la charte de la cotisation syndicale CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse nationale d'action syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité syndicale mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a mis en réserve 3 250 000 € au 31 décembre 2023.

7.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

2023					
Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	550 746,00	354 693	164 952	141 531	331 272
Total	550 746	354 693	164 952	141 531	331 272

7.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques & charges					
CFDT	Montants en €	Total au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Total au 31/12/2023
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		3 032 865	330 919	224 244	3 139 540
Provisions pour litiges sociaux		368 963	124 300	318 963	174 300
Provisions pour risque isefoj		10 000	5 000	10 000	5 000
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale		3 385 480	2 178 941		5 564 421
Autres provisions pour risques & charges		2 578			2 578
Total		6 799 886	2 639 160	553 207	8 885 839

Elles sont principalement composées des éléments suivants.

Engagements pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Vilette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) : elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour litiges sociaux :

Les provisions pour risques concernent des litiges avec des syndicats, nés sur l'exercice 2021 pour 50 000 €, sur l'exercice 2023 pour 124 300 €.

7.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôts, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

7.12 Emprunts et dettes financières

7.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Emprunts et dettes financières - échéances

Montants en €	2022	2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dépôts et garanties reçus	-	370 349	370 349	-	-
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	2 567 613	-	-	-	-
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	4 538	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	2 572 151	370 349	370 349	-	-
Soldes créditeurs de banque	53	46	46	-	-
Int.courus/solde créd.banque	-	36	36	-	-
Concours bancaires et intérêts couru:	53	82	82	-	-
Total emprunts et dettes financières	2 572 204	370 431	370 431	-	-

7.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières

Montants en €	2022	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	2023
Dépôts et garanties reçus	-	5 185	(20 768)	-	385 932	370 349
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	2 567 613	4 500 000	(6 681 681)	-	(385 932)	-
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	4 538	-	(4 538)	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	2 572 151	4 505 185	(6 706 987)	-	-	370 349
Soldes créditeurs de banque	53	-	-	(7)	-	46
Int.courus/solde créd.banque	-	-	-	36	-	36
Concours bancaires et intérêts couru:	53	-	-	29	-	82
Total emprunts et dettes financières	2 572 204	4 505 185	(6 706 987)	29	-	370 431

La Confédération a souscrit sur l'exercice 2016 deux nouveaux emprunts pour un montant de 2 000 000 € et 2 920 000 € en plus de celui de 5 300 000 € qui a été souscrit en novembre 2012 auprès de la Société Générale. Ils ont été affectés au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19ème.

Un emprunt a été contracté en novembre 2022 pour un montant de 2 000 000 € affectés au financement de la rénovation de la maison de la CFDT a Bierville.

Ils ont été intégralement remboursés, sur l'exercice 2023.

7.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Autres dettes - échéances

Montants en €	2022	2023	< 1 an	> 1 an
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	235 152	198 321	198 321	-
Dettes fiscales diverses et sociales	6 513 709	7 096 601	7 096 601	-
Comptes-courants créditeurs	14	-	-	-
Dettes diverses	32 348 678	34 992 167	34 992 167	-
Impôt différés Passifs	-	-	-	-
Comptes de régularisation passif	949 509	2 194 690	2 194 690	-
Aut. dettes et comptes de régul.	40 047 062	44 481 779	44 481 779	-

Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service central de perception et ventilation des cotisations -SCPVC- (Confédération) début 2021 et dues aux organisations CFDT pour 4 234 431 € ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2023 qui s'élève à 91 960 001 €.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser pour 9 034 882 € et les deux SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires pour 1 449 868 €.

Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 12 871 952 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

7.14 Engagements hors bilan

La Confédération s'est portée caution pour garantir trois prêts accordés par des banques à des entités tierces jusqu'à hauteur de :

- 1 570 995 € - Echéance du prêt au 30/03/2029 ;
- 791 985 € - Echéance du prêt au 15/03/2041 ;
- 3 998 968 € - Echéance du prêt au 01/04/2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 28 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2023, un montant de 1 458 634 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 7 051 766 €.

Les emprunts de la Confédération ont été intégralement remboursés ; le nantissement n'est plus applicable.

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec une clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €. Ce retour à meilleure fortune n'a pas été constaté au 31/12/2023.

7.15 Tableau des ressources

7.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Montants en €	31/12/2022	31/12/2023
RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL		
Cotisations reçues (1)	23 761 666	24 967 230
"+" subventions -contributions reçues (2)	29 384 201	29 331 174
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2) -	16 407 834 -	17 725 034
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	12 386 081	11 432 355
Total des Ressources	65 531 948	65 730 759
Produits financiers perçus	2 223 216	7 109 742
Résultat net (part du groupe)	67 755 164	72 840 501

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la Confédération (24 967 230 €).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte de la cotisation syndicale CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 91 960 001 €.pour l'exercice 2023.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » pour 29 331 174 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 17 725 034 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 11 606 139 €.

(3) Voir paragraphe 7.17 « Autres produits d'exploitation ».

7.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir, comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

7.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2023, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

7.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération,

renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 24 en 2023. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 1 765 075 € pour l'exercice 2023.

7.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Détails des charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation en €	31/12/2023	31/12/2022
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	16 842 684	16 134 596
- Isefoj	882 350	273 238
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	551 126	1 086 550
Autres charges d'exploitation	270 435	298 887
Total	18 546 595	17 793 271

Dotations aux amortissements & provisions en €	31/12/2023	31/12/2022
Centre de formation Bierville	49 536	25 169
Amortissements des SCI	899 839	899 404
Amortissements GIE Villette	2 261 779	2 480 782
Amortissements Confédération	2 952 079	2 380 982
Provisions Confédération	3 311 524	1 125 987
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Presse...)	26 190	58 491
Total	9 500 946	6 970 815

Achats consommés en €	31/12/2023	31/12/2022
Charges communes AGI	1 155 266	858 101
Centre de formation Bierville	455 949	391 506
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	1 132 417	1 120 860
Achats des SCI	198 012	177 331
Achats consommés du GIE Villette	85 801	149 545
Autres achats consommés	53 376	22 394
Total	3 080 822	2 719 737

Charges externes en €	31/12/2023	31/12/2022
Charges communes AGI	1 395 810	1 256 984
Centre de formation Bierville	868 256	653 410
Coûts des charges SCI	314 691	380 457
Intermédiaires Associations Isefoj (cf. études)	139 210	106 024
Achats et charges GIE Belleville et Villette	5 778 148	5 458 865
Achats et charges GIE CFDT Presse	2 966 204	5 383 488
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	14 107 855	7 740 763
Autres charges externes	65 597	9 654
Total	25 635 772	20 989 647

Frais de personnel en €	31/12/2023	31/12/2022
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	20 580 032	19 472 302
Autres charges de personnel Confédération	560 512	524 189
Autres frais de personnel		
Total	21 140 545	19 996 491

Impôts & taxes en €	31/12/2023	31/12/2022
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 407 035	1 298 075
Taxes des 2 SCI	216 464	165 273
Taxes diverses Confédération	970 370	768 465
Autres taxes GIE Villette	43 779	30 176
Autres impôts et taxes	5 820	8 814
Total	2 643 468	2 270 803

7.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits d'exploitation - loyers Confédérations et SCI -facturation AGI -GIE Cfdt Presse et Centre de formation Bierville	11 432 355	12 386 081
Total	11 432 355	12 386 081

7.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier		
Montants en €	2022	2023
Produits de participations	4 880	5 549
Produits cessions de VMP & Transf de charges finan	-	2 353 703
Différences positives de change	6	-
Autres Intérêts et Produits assimilés	420 306	626 830
Reprises sur provisions & Transfert de charges	1 798 024	4 123 660
Produits financiers	2 223 216	7 109 742
Dotations financières aux amortissements et prov.	(5 116 681)	(627 839)
Intérêts et charges assimilées	(25 530)	(21 972)
Différences négatives de change	-	(801)
Charges sur Cessions de VMP	(2 422 733)	-
Charges financières	(7 564 944)	(650 612)
Résultat financier	(5 341 728)	6 459 130

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Value latentes). Les reprises correspondent essentiellement aux provisions sur portefeuille TIAP pour 4 123 660 €.

7.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel		
Montants en €	2022	2023
Produits except° sur op. de gestion	93 294	-
Produits except° sur op en capital	3 649 712	2 535 730
Total des produits exceptionnels	3 743 006	2 535 730
Charges except° sur op. de gestion	(70 023)	(4 098)
Charges except° sur op. en capital	(633 843)	-
Total des charges exceptionnelles	(703 866)	(4 098)
Résultat exceptionnel	3 039 140	2 531 632

Les autres produits exceptionnels sont constitués de revenus FCPR pour 2 535 730 €.

7.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Détail charge d'impôt

Montants en €	2022	2023
Impôt sur les sociétés	(91 871)	(108 503)
Impôts différés	-	-
Impôt sur les résultats	(91 871)	(108 503)

7.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Collaborateurs Permanents	137	135
Collaborateurs Administratifs	137	139
Total	274	274

8. Autres informations

8.1. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

8.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice s'élève à 174 754 € pour EY et 137 855 € pour PKF Arsilon. Ces honoraires ont été facturés au titre :

- Du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés, pour un montant de 122 995 € pour EY, 118 020 € pour PKF Arsilon;
- De services autres que la certification des comptes pour 51 759 € pour EY, 12 642 € pour PKF Arsilon.

8.3. Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-02 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

8.4. Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire. En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article, L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE		
	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale

EMPLOI		
	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
	DGT	Direction Générale du Travail
LOGEMENT		
	Action Logement	Action Logement
DIALOGUE SOCIAL		
	AGFPN	Association de gestion du fonds paritaire national
	ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
ETUDES		
	IRES	Institut de recherches économiques et sociales